



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

## EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Dole

### Séance du 21 septembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 34  
Nombre de procurations : 01  
Nombre de conseillers votants : 35  
Date de convocation : 15 septembre 2020  
Date de publication : 28 septembre 2020

#### Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,  
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,  
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, M. Jean-Marie SERMIER, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia CUSSEY, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Ako HAMDAOUI, Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

#### Référence

20.21.09.72

#### Commission

Fonctionnement de l'Institution

#### Objet

Régularisation comptable (compte 1069)

#### Secrétaire de séance

Mme Amandine BORNECK

#### Rapporteur

Jean-Pascal FICHÈRE

#### Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

M. Nicolas GOMET à Mme Laetitia JARROT-MERMET

Le compte 1069 « Reprise 1997 sur excédents capitalisés – Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits » fait apparaître un solde débiteur de 348 752,20 €. Ce compte non budgétaire a été créé en 1997 lors du passage à la nomenclature comptable M14 afin d'éviter que l'introduction de la procédure de rattachement des charges et des produits n'entraîne un déséquilibre budgétaire.

Ce compte dit de « haut de bilan », géré par le Comptable Public, doit désormais faire l'objet d'un apurement, la nouvelle nomenclature M57 adoptée par la Ville de Dole en 2019 ayant acté sa disparition du plan comptable.

Il convient dès lors d'apurer ce compte selon les modalités exposées par le service des collectivités locales de la Direction Générale des Finances Publiques dans sa note de décembre 2018 relative aux « modalités d'apurement du compte 1069 ».

Cette opération est sans incidence sur les résultats financiers de la collectivité.

Vu l'avis favorable de la Commission « Fonctionnement de l'Institution » du 18 septembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **SOLLICITE** Madame le Comptable Public afin qu'elle enregistre les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :
  - Débit du compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 348 752,20 €
  - Crédit du compte 1069 « Reprise 1997 sur excédent capitalisé – Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits » : 348 752,20 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour mener à bien cette opération.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances

Fait à Dole, le 21 septembre 2020  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire

Jean-Baptiste GAGNOUX

